

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL

États financiers

31 mars 2023

GRÉGOIRE BONIN CASSIVI CPA INC.

Le 19 juin 2023

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL

États financiers

31 mars 2023

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution des soldes de fonds	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 14
Annexes	
Annexe A - Masse salariale	15
Annexe B - Frais d'administration	15
Annexe C - Frais de bureau	15
Annexe D - Frais de logement	16
Annexe E - Frais d'activités	16
Annexe F - Autres frais	16
Annexe G - Projets spécifiques	16

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs du
CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de Montréal (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons et reçoit des sommes dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux produits de dons et sommes reçues, à l'excédent des produits sur les charges, aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés le 31 mars 2023 et le 31 mars 2022, à l'actif à court terme au 31 mars 2023 et 31 mars 2022, et à l'actif net aux 1er avril et 31 mars 2023 et 2022.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autre point

Les états financiers de l'organisme pour l'exercice terminé le 31 mars 2022 ont été audités par la même comptable professionnelle agréée au sein d'un autre cabinet de comptables professionnels agréés qui a exprimé sur ces états une opinion modifiée en date du 31 mai 2022.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Grégoire Bonin Cassivi CPA inc.¹

Saint-Lambert (Québec)
Le 19 juin 2023

¹ Par CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A127729
Grégoire Bonin Cassivi CPA inc.

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2023

Page 4

	Fonds du programme de remboursement aux proches \$	Fonds des sommes versées par les contrevenants \$	Fonds d'immo-bilisations \$	Fonds d'administration générale \$	2023 Total \$	2022 Total \$
PRODUITS						
Subvention du Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels	-	-	-	4 587 620	4 587 620	3 951 820
Subvention du Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels - COVID 19	-	-	-	-	-	366 931
Sommes versées par les contrevenants - Cour municipale	-	-	-	24 951	24 951	19 305
Sommes versées par les contrevenants - Palais et Chambre de la Jeunesse	-	-	-	115 643	115 643	89 209
Programme de remboursement aux proches de personnes décédées d'un acte criminel - Autres CAVAC (note 3)	28 333	-	-	-	28 333	24 438
Projet EDIES	-	-	-	254 510	254 510	-
Programme Témoin Enfant	-	-	-	242 332	242 332	155 500
Programme PMRG	-	-	-	167 526	167 526	156 194
Ville de Montréal - entente de service	-	-	-	149 990	149 990	158 616
Programme Mesures Autochtones	-	-	-	53 100	53 100	7 145
Projet Prox	-	-	-	44 309	44 309	126 241
Amortissement de l'apport reporté lié aux immobilisations (note 11)	-	-	34 021	-	34 021	34 021
Intérêts	-	-	-	30 755	30 755	10 041
Autres subventions - Semaine des victimes et survivants	-	-	-	10 000	10 000	10 000
Subvention Emploi Canada	-	-	-	9 196	9 196	4 346
Autres sources de financement	-	-	-	9 085	9 085	8 436
Subvention Caisse Desjardins	-	-	-	4 505	4 505	495
Dons	-	-	-	-	-	300
	28 333	-	34 021	5 703 522	5 765 876	5 123 038
CHARGES						
Masse salariale (annexe A)	-	150 930	-	4 303 638	4 454 568	3 749 767
Frais d'administration (annexe B)	-	-	-	165 423	165 423	115 677
Frais de bureau (annexe C)	-	6 273	-	101 316	107 589	138 317
Frais de logement (annexe D)	-	-	-	185 298	185 298	189 597
Frais d'activités (annexe E)	-	-	-	5 359	5 359	4 899
Autres frais (annexe F)	-	-	43 364	73 588	116 952	114 274
Projets spécifiques (annexe G)	34 465	-	-	926 272	960 737	645 125
	34 465	157 203	43 364	5 760 894	5 995 926	4 957 656
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(6 132)	(157 203)	(9 343)	(57 372)	(230 050)	165 382

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

Exercice terminé le 31 mars 2023

Page 5

	Fonds du programme de remboursement aux proches \$	Fonds des sommes versées par les contrevenants \$	Fonds d'immo- bilisations \$	Fonds d'administration générale \$	2023 Total \$	2022 Total \$
SOLDE AU DÉBUT	743 435	717 722	42 201	339 259	1 842 617	1 677 235
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(6 132)	(157 203)	(9 343)	(57 372)	(230 050)	165 382
VIREMENTS INTERFONDS (note 4)	-	140 594	-	(140 594)	-	-
SOLDE À LA FIN	737 303	701 113	32 858	141 293	1 612 567	1 842 617

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL

BILAN

Exercice terminé le 31 mars 2023

Page 6

	Fonds du programme de remboursement aux proches \$	Fonds des sommes versées par les contrevenants \$	Fonds d'immo-bilisations \$	Fonds d'administration générale \$	2023 Total \$	2022 Total \$
ACTIF						
Actif à court terme						
Encaisse	713 861	-	-	1 216 107	1 929 968	2 176 232
Dépôt à terme, 4,25 %, échéant en février 2024	-	-	-	100 000	100 000	100 000
Débiteurs (note 5)	28 224	-	-	94 519	122 743	113 922
Créances interfonds (note 6)	-	701 113	-	-	-	-
Frais payés d'avance	-	-	-	1 250	1 250	1 250
	742 085	701 113	-	1 411 876	2 153 961	2 391 404
Immobilisations (note 7)	-	-	133 311	-	133 311	176 675
Dépôt de garantie	-	-	-	20 633	20 633	20 633
	742 085	701 113	133 311	1 432 509	2 307 905	2 588 712
PASSIF						
Passif à court terme						
Créances interfonds (note 6)	4 782	-	-	696 331	-	-
Créditeurs (note 9)	-	-	-	509 956	509 956	446 328
Apports reportés (note 10)	-	-	-	84 929	84 929	165 293
	4 782	-	-	1 291 216	594 885	611 621
Apport reporté lié aux immobilisations (note 11)	-	-	100 453	-	100 453	134 474
	4 782	-	100 453	1 291 216	695 338	746 095
SOLDES DE FONDS						
Affectations internes	737 303	701 113	32 858	-	1 471 274	1 503 358
Non grevés d'affectations	-	-	-	141 293	141 293	339 259
	737 303	701 113	32 858	141 293	1 612 567	1 842 617
	742 085	701 113	133 311	1 432 509	2 307 905	2 588 712

Engagements contractuels (note 12)

Pour le conseil d'administration,

DocuSigned by:

Vincent Richer

Administrateur

DocuSigned by:

Geneviève Provost

Administrateur

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2023

Page 7

	2023	2022
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(230 050)	165 382
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	43 364	46 255
Amortissement de l'apport reporté lié aux immobilisations	(34 021)	(34 021)
	(220 707)	177 616
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(8 821)	25 513
Subventions à recevoir	-	195 105
Créditeurs	63 628	(91 804)
Apports reportés - projet Proches	-	(7 145)
Apports reportés - fonds d'administration générale	(80 364)	(299 111)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(246 264)	174
ENCAISSE AU DÉBUT	2 176 232	2 176 058
ENCAISSE À LA FIN	1 929 968	2 176 232

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme a été constitué en vertu de la partie III de la « Loi sur les compagnies du Québec. » L'organisme est considéré comme un organisme sans but lucratif et il a pour mission de rendre des services aux victimes d'actes criminels et est un organisme de charité au sens de la « Loi de l'impôt sur le revenu ».

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

UTILISATION D'ESTIMATIONS

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations.

COMPTABILITÉ PAR FONDS

Le fonds d'administration générale rend compte des activités et des programmes courants ainsi que des activités générales de l'organisme. Les apports non affectés et les apports affectés au fonctionnement de l'organisme sont présentés dans ce fonds.

Le Programme québécois de remboursement pour les proches de personnes décédées à la suite d'un acte criminel est financé distinctement par des sommes versées par les contrevenants provenant de plusieurs CAVAC du Réseau des CAVAC dont celui de Montréal. Ce programme relève du Réseau des CAVAC et c'est le CAVAC de Montréal qui en assure la gestion et l'administration. Le fonds du programme de remboursement aux proches rend compte des activités que l'organisme consacre à l'administration de ce fonds. Les apports affectés à cette fin y sont présentés.

Le fonds des sommes versées par les contrevenants du CAVAC de Montréal regroupe un ensemble de projets annuels mis en place par l'organisme dans l'année. Les apports affectés à cette fin y sont présentés.

Le coût non amorti des immobilisations est présenté dans le fonds d'immobilisations ainsi que l'apport reporté lié aux immobilisations.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

CONSTATATION DES PRODUITS

L'organisme utilise la méthode de la comptabilité par fonds affectés. Selon la comptabilité par fonds affectés, les apports grevés d'affectations externes sont constatés dans le fonds correspondant à l'objet pour lequel ils sont versés. Les apports affectés pour lesquels l'organisme ne présente pas de fonds affecté correspondant doivent être comptabilisés dans le fonds d'administration selon la méthode du report. Les apports qui ne sont grevés d'aucune affectation sont constatés comme produits du fonds d'administration générale. Les apports sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

Les contributions pénales sont comptabilisées lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que le service a été rendu, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Les dons, autres sources de financement et intérêts sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont encaissés.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, du dépôt à terme et des débiteurs, à l'exception des taxes sur les transactions commerciales.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs, à l'exception des charges sociales.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**IMMOBILISATIONS**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative selon les méthodes, les taux et la période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux ou période
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Matériel informatique	Amortissement dégressif et amortissement linéaire	33 % et 5 ans
Système téléphonique	Amortissement dégressif	20 %
Améliorations locatives	Amortissement dégressif	20 %

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Les immobilisations sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. PROGRAMME DE REMBOURSEMENT AUX PROCHES DE PERSONNES DÉCÉDÉES D'UN ACTE CRIMINEL

	2023	2022
	\$	\$
Produits		
CAVAC Saguenay-Lac-Saint-Jean	24 270	-
CAVAC Estrie	-	14 913
CAVAC Bas St-Laurent	-	4 725
CAVAC Côte-Nord	-	1 715
CAVAC Estrie	3 612	-
CAVAC Québec (2020-2021)	-	1 584
CAVAC Mauricie	-	1 501
Revenus d'intérêts	451	435
	28 333	24 873
Charges		
Remboursement à des proches	30 534	24 028
Honoraires professionnels	855	3 478
Frais de coordination	3 076	1 440
Taxes non remboursables	-	431
	34 465	29 377
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(6 132)	(4 504)

4. VIREMENTS INTERFONDS

Une partie de l'actif net du fonds d'administration générale est affectée au fonds des sommes versées par les contrevenants ou à d'autres programmes spécifiques. Cette affectation est le résultat d'une entente avec la Direction de l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles du ministère de la Justice sur les modalités de financement. Le montant des sommes versées par les contrevenants est conservé dans sa totalité.

Ainsi, au cours de l'exercice, la Direction de l'aide aux personnes victimes d'infractions criminelles du ministère de la Justice a autorisé l'affectation de 140 594 \$ des sommes versées dans tous les tribunaux de la région (108 514 \$ en 2022) du fonds d'administration générale au fonds des sommes versées par les contrevenants qui sert pour des projets spécifiques.

5. DÉBITEURS

	Fonds d'admini- stration générale \$	Fonds du programme de rembourse- ment aux proches \$	Total 2023 \$	Total 2022 \$
Clients	55 895	27 882	83 777	78 160
Taxes sur les transactions commerciales	38 093	342	38 435	35 715
Intérêts	531	-	531	47
	94 519	28 224	122 743	113 922

6. CRÉANCES INTERFONDS

Les créances interfonds ne comportent aucun intérêts ni modalités de remboursement. Le solde est de 701 113 \$ au 31 mars 2023 (717 722 \$ en 2022).

7. IMMOBILISATIONS

	2023		2022	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Mobilier de bureau	24 106	16 916	7 190	8 987
Matériel informatique	232 696	127 592	105 104	141 416
Système téléphonique	21 836	17 685	4 151	5 189
Améliorations locatives	53 944	37 078	16 866	21 083
	332 582	199 271	133 311	176 675

8. FACILITÉ DE CRÉDIT ÉVENTUELLE

L'organisme dispose d'une marge de crédit d'un montant autorisé de 175 000 \$ qui porte intérêts au taux préférentiel (soit 6,7 % au 31 mars 2023). La marge de crédit est renouvelable annuellement et est garantie par le dépôt à terme. La marge de crédit est inutilisée au 31 mars 2023.

9. CRÉDITEURS

	2023 \$	2022 \$
Fournisseurs et frais courus	63 135	88 254
Salaires et vacances	433 920	348 651
Charges sociales	7 965	5 225
Fonds social	4 936	4 198
	509 956	446 328

10. APPORTS REPORTÉS

	Fonds d'admini- stration générale \$	Fonds du programme de rembourse- ment aux proches \$	Total 2023 \$	Total 2022 \$
Projet DAC	1 273	-	1 273	1 273
Projet EDIES	25 708	-	25 708	-
Programme Témoin Enfant	12 468	-	12 468	96 200
Programme PMRG	26 680	-	26 680	19 006
Programme Mesures autochtones	18 800	-	18 800	-
Projet Prox	-	-	-	44 309
Subvention Caisse Desjardins	-	-	-	4 505
	84 929	-	84 929	165 293

11. APPORT REPORTÉ LIÉ AUX IMMOBILISATIONS

Au cours d'un exercice précédent, l'organisme a obtenu une subvention de 170 105 \$ afin de moderniser ses équipements informatiques. Cet apport a été reporté et est amorti au même rythme que les équipements afférents, soit selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de cinq ans.

	2023 \$	2022 \$
Solde au début	134 474	168 495
Moins: montant constaté à titre de produits	(34 021)	(34 021)
Solde à la fin	100 453	134 474

12. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu de baux pour ses locaux venant à échéance entre mai 2023 et mai 2024 totalisent 201 126 \$ et les versements à effectuer incluant les taxes et frais commun estimés au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

	\$
2024	180 051
2025	21 075

13. INSTRUMENTS FINANCIERS**RISQUES FINANCIERS**

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de l'organisme l'exposent à ce risque qui se compose du risque de change, du risque de taux d'intérêt et du risque de prix autre.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixes et à taux d'intérêt variables. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux d'intérêt variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs.

	Fonds du programme de remboursement aux proches \$	Fonds des sommes versées par les contrevenants \$	Fonds d'immo- bilisations \$	Fonds d'administration générale \$	2023 Total \$	2022 Total \$
ANNEXE A - MASSE SALARIALE						
Salaires	-	-	-	3 617 490	3 617 490	2 837 162
Charges sociales	-	-	-	651 148	651 148	510 692
Salaires et charges sociales - COVID-19	-	-	-	-	-	366 913
Salaires et charges sociales - projet Cour municipale	-	150 930	-	35 000	185 930	35 000
	-	150 930	-	4 303 638	4 454 568	3 749 767
ANNEXE B - FRAIS D'ADMINISTRATION						
Formation	-	-	-	45 001	45 001	32 911
Déplacements	-	-	-	44 523	44 523	18 121
Honoraires professionnels	-	-	-	40 443	40 443	32 121
Associations et cotisations	-	-	-	24 951	24 951	23 390
Assurances	-	-	-	8 140	8 140	7 050
Recrutement	-	-	-	1 770	1 770	1 155
Documentation et abonnements	-	-	-	377	377	697
Frais de fonction	-	-	-	218	218	232
	-	-	-	165 423	165 423	115 677
ANNEXE C - FRAIS DE BUREAU						
Télécommunications	-	-	-	32 263	32 263	22 385
Entretien et réparations d'équipement	-	-	-	16 185	16 185	34 875
Papeterie et fournitures de bureau	-	-	-	14 107	14 107	27 645
Frais d'impression	-	-	-	10 817	10 817	7 449
Achats informatiques et bureautiques / modernisation des équipements technologiques	-	-	-	9 581	9 581	35 104
Publicité et promotion	-	-	-	7 891	7 891	7 132
Frais de location	-	-	-	6 423	6 423	3 727
Fournitures - cour municipale	-	6 273	-	-	6 273	-
Dépenses liées à la COVID-19	-	-	-	4 049	4 049	-
	-	6 273	-	101 316	107 589	138 317

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE MONTRÉAL

ANNEXES

Exercice terminé le 31 mars 2023

Page 16

	Fonds du programme de remboursement aux proches \$	Fonds des sommes versées par les contrevenants \$	Fonds d'immo- bilisations \$	Fonds d'administration générale \$	2023 Total \$	2022 Total \$
ANNEXE D - FRAIS DE LOGEMENT						
Loyer	-	-	-	163 342	163 342	160 732
Frais d'entretien et de réparations	-	-	-	8 819	8 819	9 002
Déménagement et aménagement de locaux	-	-	-	8 119	8 119	15 000
Énergie	-	-	-	5 018	5 018	4 863
	-	-	-	185 298	185 298	189 597
ANNEXE E - FRAIS D'ACTIVITÉS						
Frais d'activités reconnaissance employés	-	-	-	4 000	4 000	3 500
Frais du conseil d'administration et assemblée générale annuelle	-	-	-	998	998	1 000
Frais d'activités bénévoles	-	-	-	361	361	399
	-	-	-	5 359	5 359	4 899
ANNEXE F - AUTRES FRAIS						
Taxes non remboursables	-	-	-	71 055	71 055	65 669
Frais bancaires	-	-	-	2 533	2 533	2 350
Amortissement des immobilisations	-	-	43 364	-	43 364	46 255
	-	-	43 364	73 588	116 952	114 274
ANNEXE G - PROJETS SPÉCIFIQUES						
Projet EDIES	-	-	-	254 510	254 510	-
Programme Témoin Enfant	-	-	-	242 332	242 332	155 365
Projet PRMG	-	-	-	167 526	167 526	156 194
Projet Ville de Montréal	-	-	-	149 990	149 990	158 616
Programme Mesures Autochtones	-	-	-	53 100	53 100	7 145
Projet Prox	-	-	-	44 309	44 309	127 943
Programme de remboursement aux proches de personnes décédées d'un acte criminel (note 3)	34 465	-	-	-	34 465	29 377
Projet spécial - SVSAC	-	-	-	10 000	10 000	9 990
Projet soutien clientèle vulnérable	-	-	-	4 505	4 505	495
	34 465	-	-	926 272	960 737	645 125